

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 27 Janvier 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 20 Janvier 2022.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, et Marie-Ange SOUQUIERES.

Etait représenté : Hervé DELPUECH par Clément ROUET

Etait absent : André MAYADE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

M. le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « **Personnel communal : débat sur la prévoyance et la santé** ».

Le Conseil accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 14 Décembre 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Personnel communal :

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 Février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

M. le Maire informe le Conseil, qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, le niveau de participation minimale de la commune au contrat prévoyance souscrit par ses agents sera de 20% du montant de référence, actuellement égal à 27.00€, soit 5.40€/mois.

M. le Maire informe le Conseil, qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le niveau de participation minimale de la commune au contrat santé souscrit par ses agents sera de 50% du montant de référence, actuellement égal à 30.00€, soit 15.00€/mois.

M. le Maire rappelle que la Commune de Ladin hac participe d'ores et déjà aux couvertures santé et prévoyance via une participation de 20 € mensuels pour les contrats santé dits responsables et via une participation de 5 € pour les contrats de prévoyance facultatifs proposés aux agents.

Le Conseil Municipal prend note du débat qui s'est tenu ce jour au sujet de la protection sociale complémentaire des agents.

III : Logements communaux :

M. le Maire informe le Conseil du départ de Mylène DELAS et Dylan VERNHET qui occupaient le logement T2 bis situé au stade.

Après plusieurs visites, c'est la candidature de Pauline MOLES et Damien HANUSSE qui a été retenue. Ces nouveaux locataires signeront leur bail le 10 février 2022.

M. le Maire propose au Conseil de fixer le loyer à 539.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la candidature de Mme MOLES et M. HANUSSE.

D'autre part, la cuve à fioul devant être pleine lors du départ des locataires, M. le Maire informe le Conseil qu'en accord avec les locataires sortants, celle-ci a été remplie avec le fioul restant de bâtiments communaux ayant fait l'objet d'un changement de mode de chauffage.

M. le Maire propose donc au Conseil de facturer ce fioul à Mme DELAS et M. VERNHET au tarif moyen appliqué le jour de la livraison le 8 janvier dernier, à savoir 1 015 € les 1000 litres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire de facturer le fioul à Mme DELAS et M. VERNHET pour un montant de 1 015 €.

IV : Mob' biodivers restauration : convention avec l'OFB et marché de consultation :

Dans le cadre de la restauration et du maintien des territoires de chasse et des gîtes à chauve-souris sur le territoire de la commune de Ladinhac, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil pour la signature d'une convention d'accord de subvention avec l'Office Français de la Biodiversité, à hauteur de 80% du montant de l'assiette éligible (50 000€), à savoir 40 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention d'accord de subvention avec l'OFB et à signer tout marché issu de la consultation en cours.

V : Terrain multisports : subvention :

La commune envisageait la création d'un terrain multisports (city-stade+ jeux divers). Celle-ci avait donc lancé un appel d'offres, dont les plis ont été ouverts lors de la réunion de la Commission « Appels d'offres » le mardi 28 Décembre 2021.

Après consultation des différentes offres, la commission a déclaré le marché infructueux en raison de propositions tarifaires trop élevées.

M. le Maire propose tout de même au Conseil de solliciter une subvention à hauteur de 50%, au titre du Contrat Ambition Région, sur le devis le plus élevé (d'un montant égal à 100 000€). A noter qu'une subvention de 12 000€ HT a déjà été accordée à la commune par l'Agence Nationale du Sport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, refuse la proposition de M. le Maire concernant la sollicitation d'une subvention à hauteur de 50% au titre du Contrat Ambition Région, et décide d'abandonner le projet de « city-stade ».

M. le Maire lance donc le débat sur l'utilisation de l'ancien terrain de tennis et de ses abords.

Après plusieurs échanges, M. le Maire propose, dans un premier temps, d'aménager cet espace au profit des différentes associations de la commune, afin qu'elles organisent leurs manifestations, comme ce fût le cas pour la fête de l'école et la fête patronale en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire d'aménager l'espace de l'ancien terrain de tennis pour les associations.

VI : Classement d'une parcelle privée en voirie communale :

M. le Maire informe le Conseil de l'acquisition de la parcelle privée AK392, d'une surface de 38m², située Chemin du Mas, et propose le classement de celle-ci dans le domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le classement de la parcelle AK392 dans le domaine public.

VII : Emprunts :

M. le Maire informe le Conseil qu'il est en attente d'une étude de faisabilité de la DDT pour une demande de prêt conventionné sur la partie logements du projet de restructuration du restaurant.

M. le Maire présente, pour information, l'offre du Crédit Agricole concernant l'investissement du multiple rural :

- 1^{ère} offre : taux de 1.33% sur 25 ans
- 2^{ème} offre : taux de 1.25% sur 20 ans

La délibération sera prise lors du vote du budget, et une actualisation sera donc nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le Conseil que M. Thierry LAVIGNE assigne la commune au tribunal administratif, au motif d'une demande d'un arrêté d'alignement individuel.
- M. le Maire propose au Conseil le remboursement à Rémi PALLY concernant l'achat d'une bouteille de gaz installée à la cantine scolaire, pour un montant de 94.90€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement d'un montant de 94.90€ à Rémi Pally.

- M. le Maire expose au Conseil deux devis en vue de l'achat d'une perceuse-visseuse :
 - Devis de la quincaillerie Angles : 299.00€ HT
 - Devis de l'entreprise Joël Mondor : 354.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de la quincaillerie Angles d'un montant de 299 € HT, pour l'achat d'une perceuse-visseuse de marque Devalt.

- M. le Maire informe le Conseil que les travaux d'électrification prévus dans le chemin du Mas devraient commencer mi-février.

- M. le Maire informe le Conseil que les travaux de la traverse avancent dans les délais prévus et que le bitumage se fera au printemps.
- M. le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur le réseau AEP d'alimentation du château d'eau du bourg. M. le Maire expose le devis de l'entreprise LAPIERRE TP, pour un montant de 11 970 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Lapierre TP, pour un montant de 11 970 € HT.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23H30.

AGENDA :

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le jeudi 24 février 2022.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.